

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE MOUGINS**

Séance du 25 février 2016

Le vingt-cinq février deux mille seize à vingt heures quinze minutes le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du *Docteur Richard GALY*, Maire.

Convocation – Affichage :

Date de la Convocation	19 février 2016
Date d'affichage convocation	19 février 2016
Affichage du conseil après la séance	26 février 2016

Nombre de Membres :

En exercice	33
Présents à la séance	24
Ayant donné procuration	9
Qui ont pris part aux délibérations	33

Présents : Docteur Richard GALY, maire,

Jean-Claude RUSSO, Michel BIANCHI, Françoise DUHALDE-GUIGNARD, Fleur FRISON-ROCHE, Guy LOPINTO, Denise LAURENT, Christian REJOU, Christiane POMARES, Marc DURST, Hélène BARNATHAN, Brian HICKMORE, Jean-Michel RANC, Martine COMBES, Jean-Louis LANTERI, Hedwige FARCIS, Christophe TOURETTE, Sonia MARTIN, Axelle GAUME-CORNU, Corinne MERCIER, Nicolas REY, Camille BARBARO, Paul DE CONINCK, Anne MANAUTHON, conseillers municipaux.

Représentés :

Michel VALIERGUE par M. le Maire
 M. Bernard ALFONSI par Guy LOPINTO
 Joelle FOLANT par Françoise DUHALDE-GUIGNARD
 Norbert MENCAGLIA par Marc DURST
 Marie-Claudine PELLISSIER par Hélène BARNATHAN
 Maryse IMBERT par Christiane POMARES
 Pierre BEAUGEOIS par Jean-Claude RUSSO
 Jean-Antoine NAMOUR par Jean-Louis LANTERI
 Véronique COURREGES par Hedwige FARCIS

Camille BARBARO est nommée secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 25 février 2016



FINANCES

SF-01-01-16 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire prend la parole,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2015 du Budget Principal qui s'avère en tout point conforme au Compte de Gestion de M. le Receveur Municipal.

Chaque élu a été destinataire du document budgétaire et des annexes réglementaires, du rapport de présentation et d'analyse, établis par le Service des Finances.

Concernant la section de fonctionnement, le budget a été réalisé à hauteur de 40 713 387,31€ en recettes et de 33 499 932,41€ en dépenses, ce qui dégage un excédent 2015 de 7 213 454,90€ ramené à 14 165 167,35€ avec la reprise des excédents antérieurs.

Pour la section d'investissement, le budget s'est réalisé à hauteur de 12 320 923,42€ en recettes et 18 632 501,43€ en dépenses auquel s'ajoute le montant de 1 171 694,73€ pour les restes à réaliser en dépenses. La section d'investissement présente un déficit de -6 311 578,01€ ramené à -6 906 934,11€ avec la reprise du résultat 2014. Le résultat total excédentaire de 7 258 233,24€ devient 6 086 538,51€ avec les restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue, et deux oppositions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTHON



FINANCES

SF-02-01-16 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Maire donne la parole à M RUSSO

Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe d'assainissement collectif qui est en tout point conforme au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Concernant la section de fonctionnement, le budget a été réalisé à hauteur de 1 289 768,95€ en recettes et de 1 232 032,92€ en dépenses avec un excédent 2015 de 57 736,03€ ramené à 1 096 206,04€ avec la reprise des excédents antérieurs.

Pour la section d'investissement, le budget s'est réalisé à hauteur de 492 550,00€ en recettes et à 411 107,50€ en dépenses. La section d'investissement présente un déficit de - 86 186,01€ en reprenant les résultats antérieurs et le montant des restes à réaliser 2015 (190 999,59€)

Le résultat total excédentaire est de 1 010 020,03€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue, et deux oppositions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTHON



FINANCES

SF-03-01-16 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. le Maire donne la parole à Mme DUHALDE-GUIGNARD

Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe d'assainissement non collectif qui est en tout point conforme au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Concernant la section de fonctionnement, le budget a été réalisé à hauteur de 5 000,00€ en recettes et 5 512,40€ en dépenses avec un déficit 2015 de 512,40€.

Le résultat total excédentaire est de 302,95€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et deux abstentions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTHON



FINANCES

SF-04-01-16 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

M. le Maire donne la parole à Mme FRISON-ROCHE

Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe des transports qui est en tout point conforme au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Concernant la section de fonctionnement, le budget a été réalisé à hauteur de 572 193,95 € en recettes et de 668 106,83 € en dépenses.

La section de fonctionnement présente un excédent de 61 341,24 € avec la reprise des excédents antérieurs.

Pour la section d'investissement, le budget s'est réalisé à hauteur de 204 821,81 € en recettes et 39 957,51 € en dépenses.

La section d'investissement présente un excédent de 102 469,34€ avec la reprise des excédents antérieurs.

Le résultat total excédentaire est de 163 810,58€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et deux abstentions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTHON



FINANCES

SF-05-01-16 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire donne la parole à Mme DUHALDE-GUIGNARD

Approbation du Compte de Gestion 2015 établi par le trésorier de Mougins, du budget principal Ville de Mougins, qui est en tout point conforme au Compte Administratif 2015 établi par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



FINANCES

**SF-06-01-16 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M. le Maire donne la parole à M LOPINTO

Approbation du Compte de Gestion 2015 établi par le trésorier de Mougins, du budget annexe assainissement collectif, qui est en tout point conforme au compte administratif 2015 établi par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



FINANCES

**SF-07-01-16 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

M. le Maire donne la parole à Mme DUHALDE-GUIGNARD

Approbation du Compte de Gestion 2015 établi par le trésorier de Mougins, du budget annexe assainissement non collectif, qui est en tout point conforme au compte administratif 2015 établi par Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



FINANCES

**SF-08-01-16 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE DES
TRANSPORTS**

M. le Maire donne la parole à Mme FRISON-ROCHE

Approbation des comptes de gestion 2015 établi par le trésorier de Mougins du budget annexe des transports qui est en tout point conforme au compte administratif 2015 établi par M le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



FINANCES

**SF-09-01-16 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire donne la parole à Mme DUHALDE-GUIGNARD

Budget Principal. Compte Administratif 2015.

Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement qui représente un excédent de 14 165 167,35€,

** à la section d'investissement pour un montant de 8 078 628,84€ pour couvrir le besoin de financement*

** à la section de fonctionnement Recettes, le solde soit 6 086 538,51€*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et deux abstentions de M. DE CONINCK et Mme MANATHON



FINANCES

SF-10-01-16 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Maire donne la parole à M RANC

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget annexe d'assainissement collectif, pour un montant de 1 096 206,04€, affecté à la section de fonctionnement recettes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et deux abstentions de M. DE CONINCK et Mme MANATHON



FINANCES

SF-11-01-16 - PRECISION RELATIVE A DEUX TARIFS DU RECUEIL 2016

M. le Maire donne la parole à Mme DUHALDE-GUIGNARD

*La commune de Mougins a délibéré sur un recueil tarifaire en novembre dernier. Deux précisions méritent d'être portées à la connaissance de l'assemblée communale. Il s'agit de préciser le tarif de la taxe de séjour de la catégorie des hôtels 1 * et de corriger une coquille rédactionnelle pour l'occupation du domaine public*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



FINANCES

SF-12-01-16 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

M. le Maire prend la parole

Le débat d'orientation budgétaire prescrit par la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (article 2312-1 du CGCT) constitue une phase préalable à l'élaboration du Budget Primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et présente des éléments prospectifs.

Il permet aux élus d'exprimer leur vue sur une politique budgétaire d'ensemble.

Il permet au Maire de faire connaître les choix prioritaires, compte tenu des réalisations effectuées sur les budgets antérieurs, des besoins nouveaux à satisfaire et de la finalité de certains projets.

Depuis la promulgation de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRe), ce débat donne désormais lieu à un vote et à une transmission pour information à la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (CAPL).

Il sera exposé dans un premier temps le contexte national, puis la stratégie financière et enfin les éléments budgétaires 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de ce débat d'orientation budgétaire.



FINANCES

SF-13-01-16 - RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES ECOLES, DES CRECHES COMMUNALES ET DU CAMPUS DE L'ESDC ROSELLA HIGHTOWER. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D)

M. le Maire prend la parole

Suite aux attentats terroristes des 7, 8 et 9 janvier 2015, les services de l'Etat confirment un renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme par un abondement qui peut être mobilisé en faveur de la sécurisation (hors vidéo protection) des sites sensibles tels que les écoles et les crèches.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-01-01-16 - A) LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. PERIODE DU 12 OCTOBRE 2015 AU 9 DECEMBRE 2015. B) LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ENTRE LE 1ER OCTOBRE 2015 ET LE 8 JANVIER 2016

M. le Maire prend la parole

Il s'agit du récapitulatif des décisions municipales prises entre le 12 octobre 2015 et le 9 décembre 2015 et des Marchés publics conclus entre le 1er octobre 2015 et le 8 janvier 2016

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture faite par M. le Maire des décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Marchés publics conclus pendant la période précédente.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-02-01-16 - PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU BILAN DEFINITIF DE LA S.E.M.C.A.M

M. le Maire prend la parole

Le 10 avril 2015, les actionnaires de la SEMCAM ont voté à l'unanimité la liquidation amiable de celle-ci. Le reliquat actif du compte de liquidation de la société s'élève à la somme de 57 750,59 € qui sera répartie proportionnellement entre les différents actionnaires

Le Conseil municipal prend acte de ce bilan.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-03-01-16 - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE MOUGINS, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES PAYS DE LERINS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT DES ETUDES PRE-OPERATIONNELLES D'AMENAGEMENT DANS LE QUARTIER DES BRÉGUIÈRES

M. le Maire donne la parole à M.LOPINTO

Le quartier des Bréguières a fait l'objet d'un arrêté préfectoral instaurant un périmètre de Z.A.D. le 31 juillet 2015. Le conseil communautaire de la CAPL a par ailleurs déclaré d'intérêt communautaire au titre du Développement Economique, la zone d'activités du Ferrandou, située en partie Sud du périmètre de ZAD. Dans le cadre d'une stratégie d'aménagement de l'ensemble du quartier des Bréguières, il convient d'associer la CAPL et l'EPF PACA à l'étude pré-opérationnelle qui sera lancée sur le secteur.

La Commune de Mougins conservera la maîtrise d'ouvrage publique de cette étude, en concertation avec les autres partenaires. L'EPF PACA participera financièrement à celle-ci à hauteur de 50 % du montant total HT avec un plafond de 30.000 € HT, la CAPL et la Commune de Mougins participant à part égale pour le solde de l'étude

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue, et deux oppositions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTHON



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-04-01-16 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE COMMUNE DE MOUGINS ET CAPL POUR L'ORGANISATION DU FORUM DEPARTEMENTAL DE L'EMPLOI ET DE L'ENTREPRISE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le Maire donne la parole à Mme LAURENT

La commune de Mougins est active sur le front de la lutte contre le chômage et est fière du tissu économique présent sur son territoire. Ce dernier est riche de sa diversité : des entreprises familiales à taille réduite aux entreprises internationalement reconnues en matière de haute technologie. Bien que la compétence développement économique soit devenue intercommunale de par la loi, la commune de Mougins continue à travailler pour faciliter la création d'emplois. Aussi, le Forum Départemental de l'Emploi et de l'Entreprise du Développement Durable est une manifestation dont l'efficacité est reconnue. Plus de 300 offres d'emplois sont proposées et donnent lieu à autant de contrats permettant à nos jeunes et à nos demandeurs d'emploi d'intégrer une entreprise. Aussi pour 2016, la commune de Mougins a souhaité faciliter la tenue du forum de l'emploi qui se tiendra à l'Eco parc le 21 avril en mettant à disposition gratuitement le lieu et en apportant une partie de l'aide logistique. L'ensemble des termes de ce partenariat avec la CAPL se trouve dans la convention qu'il convient d'approuver.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DGS-05-01-16 - AVENANT A LA CONVENTION OFFRE DE CONCOURS ENTRE LA
VILLE DE MOUGINS ET L'ECOLE SUPERIEURE DE DANSE CANNES
MOUGINS ROSELLA HIGHTOWER (ESDCM)**

M. le Maire donne la parole à M.BLANCHI

Afin de préserver l'équilibre budgétaire de l'association, il est proposé que le solde de la participation de l'ESDCM, soit payé en 3 versements de 50 000 € chacun. Le premier en juillet 2016, le second en octobre 2016 et le dernier en mai 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DGS-06-01-16 - PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES CONTRE LES
INONDATIONS : NOUVELLE POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES A
L'ECHELLE COMMUNAUTAIRE - TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI
AU TITRE DES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA CAPL**

M. le Maire prend la parole.

La présente délibération a pour objet d'approuver le transfert des compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dites GEMAPI au titre des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins. Les violentes intempéries du 3 octobre 2015 ont en effet démontré l'impérieuse nécessité de renforcer les mesures à prendre pour assurer un niveau de protection adaptée aux personnes et aux biens sur notre bassin de vie ; concernant le territoire mouginois, composé de trois bassins versants et traversé par de nombreux vallons inondables ; la prochaine modification du PLU intégrera des règles de prévention du risque inondation (détermination de marges de recul spécifiques à proximité des vallons, traitement paysager des prospects, concepts architecturaux favorisant la protection des bâtiments et des personnes, emplacements réservés pour des superstructures dédiées à des bassins de rétention; augmentation de la capacité de ces derniers de 70 l/m² imperméabilisé à 100 l/m² imperméabilisé). En parallèle, les Maires des Pays de Lérins ont décidé d'instaurer une démarche coordonnée de la gestion des risques à l'échelle intercommunale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de transférer à la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, par anticipation, dès 2016, la compétence du grand cycle de l'eau, prenant en compte l'incidence des précipitations de la source jusqu'à la mer sur tout son territoire, dont la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre les érosions du sol, la prévention des inondations, y compris la prise en compte des vallons naturels ou artificialisés ayant un impact direct sur les inondations. A ce titre, la CAPL sera désormais compétente pour exercer les missions en lieu et place du SISA (syndicat intercommunal de la Siagne et de ses affluents), du SIFRO (syndicat intercommunal pour la protection de la Frayère et de la Roquebillière) du SIGLE (syndicat intercommunal des golfs de Lérins- chargé du contrat de baie) et du SLAQUEBA (syndicat intercommunal de l'amélioration de la qualité des eaux de la brague et de ses affluents).

Il convient de souligner que l'exercice de la compétence GEMAPI, enjeu majeur de sécurité publique, requiert la mise en place immédiate d'une programmation pluriannuelle de travaux et de leur financement par la CAPL.

Dans les conditions précitées, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le transfert de la compétence GEMAPI à la CAPL ainsi que les modifications des statuts de la communauté d'agglomération permettant d'intégrer ces nouvelles compétences qui seront exercées au plus tard le 1er juin 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DGS-07-01-16 - SYNDICAT MIXTE DU CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL DES
CAMPELIERES – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PROMOTION DES
ACTIVITES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOCIALES, DE SANTE
ET DE FORMATION » AU TITRE DES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA
CAPL**

M. le Maire prend la parole

Le projet de territoire de la C.A.P.L. repose notamment sur l'identification d'équipements intercommunaux dédiés aux activités sportives et culturelles ; à cet égard, le Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières » (SMCEC) propose des activités de loisirs, culturelles et sportives et assure la gestion et l'entretien des équipements (notamment piscine, gymnase) dédiés à la pratique de ces activités. Les usagers dudit syndicat, près de 2 300, sont en grande majorité originaires du territoire des Pays de Lérins ; en outre, deux communes de la CAPL, le Cannet et Mougins ; sont membres du Syndicat aux côtés du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes partenaire historique. Le champ de compétences ainsi exercées par le syndicat a vocation à être géré par la C.A.P.L. ; sans remettre en cause la coopération entre ce territoire et le Département.

En conséquence, le Conseil municipal est appelé à :

- *APPROUVER le transfert de la compétence facultative de la C.A.P.L. telle que définie ci-après :
« **Politique culturelle et sportive communautaire :**

Promotion des activités éducatives, culturelles, sportives, sociales, de santé et de formation du Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel "Les Campelières" » ;*
- *APPROUVER, ainsi, la substitution de la C.A.P.L. au sein du S.M.C.E.C. en lieu et place des Communes de Le Cannet et Mougins ;*
- *APPROUVER la présente modification statutaire de la C.A.P.L., telle que présentée ci-dessus et dans le nouveau projet de statuts joint en annexe de la délibération ;*
- *PRECISER que préalablement au transfert de la compétence facultative, il convient de dissocier juridiquement d'une part la gestion du patrimoine indivis foncier acquis par le syndicat mixte à sa création et devant être portée par les collectivités fondatrices du syndicat, et, d'autre part, la gestion et la promotion des activités du syndicat mixte et des équipements (piscine et gymnase) y afférent ; relevant de la compétence de la CAPL nouvellement substituée aux communes aux côtés du Département ; que compte tenu des délais nécessaires à cette réorganisation statutaire du syndicat mixte, le transfert sera raisonnablement effectif au 1^{er} janvier 2017.*
- *AUTORISER M. le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-08-01-16 - SOUTIEN A L'ORGANISATION DE CIRCUITS NATURE PEDESTRES ET VTT RELIANT PLUSIEURS COMMUNES MEMBRES DE LA C.A.P.L. ET ORGANISATION DE NOUVELLES MANIFESTATIONS ET ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES SUR LE TERRITOIRE DE PLUSIEURS COMMUNES MEMBRES : TRANSFERT A LA CAPL AU TITRE DE SA POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

M. le Maire donne la parole à M.BLANCHI

Dans le cadre de sa politique culturelle et sportive communautaire, la C.A.P.L. souhaite, en accord avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, apporter son soutien à l'organisation de circuits nature pédestres et VTT reliant plusieurs territoires de ses communes membres ;

Les Pays de Lérins envisagent également d'organiser sur leur territoire de nouvelles manifestations et actions culturelles et sportives impliquant plusieurs communes membres (manifestations sportives, concerts, expositions, etc.). Dans cette perspective, la C.A.P.L. doit préciser ses missions au sein d'une compétence facultative intitulée « Politique culturelle et sportive communautaire incluant le soutien à l'organisation de circuits nature pédestres et VTT reliant plusieurs communes membres de la C.A.P.L. et l'organisation de nouvelles manifestations et actions culturelles et sportives sur le territoire de plusieurs communes membres (manifestations sportives, concerts, expositions, etc.) » ;

En conséquence, le Conseil municipal est appelé à approuver le transfert à la CAPL de la compétence facultative ainsi définie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DGS-09-01-16 - PRESERVATION ET GESTION DES MILIEUX COMMUNAUTAIRES
TRANSFERT DU PARC MARIN DE THEOULE SUR MER A LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES PAYS DE LERINS**

M. le Maire donne la parole à M.LOPINTO

Dans le prolongement du parc naturel pédestre de la pointe de l'Aiguille., le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes a souhaité créer un Parc marin départemental. La création de cette aire marine protégée à Théoule sur Mer, sa dimension et sa portée nouvelle seront de nature à renforcer l'attractivité du territoire au travers d'un engagement fort et lisible en alliant préservation de l'environnement, sensibilisation et propositions d'activités de loisirs nautiques à destination des habitants de notre territoire et des touristes.

Dans ce contexte, il convient de définir le rôle et les missions des principaux partenaires, notamment du Conservatoire du Littoral, du Conseil Départemental 06, de la C.A.P.L., et de la Commune de Théoule-sur-Mer ;

A ce titre, la C.A.P.L. doit préciser ses missions au sein d'une compétence facultative définie comme suit :

L'aménagement et l'exploitation de lieux d'informations et d'accueil. La participation à la création de sentiers sous-marins ou pédestres. La sensibilisation aux bonnes pratiques. L'aménagement de locaux destinés à accueillir de l'activité économique sur le parc. Le soutien aux actions destinées à faciliter l'activité de la petite pêche locale. La participation à la gouvernance de l'aire marine protégée. Le soutien à son fonctionnement.

Il vous est donc demandé d'approuver le transfert de cette compétence facultative de la CAPL « Création, aménagement, gestion, et promotion du parc marin des pays de Lérins »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-10-01-16 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE MOUGINS AU SYNDICAT MIXTE SOPHIA-ANTIPOLIS (SYMISA)

M. le Maire prend la parole

A la suite de l'élection de Richard Galy au conseil régional et de sa désignation en tant que représentant de la Région au Syndicat Mixte Sophia Antipolis, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire représentant la commune de Mougins au sein de l'assemblée délibérante du syndicat mixte Sophia Antipolis.

Après le vote sont élus à la majorité absolue et deux oppositions de M. DE CONINCK et Mme MANATHON au sein du SYMISA, les membres ci-dessous :

TITULAIRES :

M RUSSO

M REJOU

SUPPLEANTS :

Mme PELLISSIER



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-11-01-16 - MOTION CONTRE L'IMPLANTATION D'UNE GARE OUEST ALPES-MARITIMES (OAM) ET D'UN PASSAGE EN AERIEN DE LA LIGNE NOUVELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MOUGINS

M. le Maire prend la parole

Le Conseil Municipal est invité à refuser toute implantation de gare et tout passage de la ligne nouvelle en aérien sur son territoire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



POLICE MUNICIPALE

PM-01-01-16 - REGLEMENT DES FRAIS D'ENLEVEMENT DE DEUX VEHICULES CLASSES EN « EPAVE », SUITE AUX INTEMPERIES DU 3 OCTOBRE 2015

M. le Maire donne la parole à M.DURST

Le Garage RAYMONDOU, sis 158 impasse des Cabrières à Mougins, a été engagé par les forces de Police et de Gendarmerie afin de dégager les voies publiques et les Vallons suite aux intempéries du 3 octobre 2015, à la suite desquelles la Commune de Mougins a fait l'objet d'un classement en Catastrophe Naturelle. Sur l'ensemble des véhicules pris en charge, deux véhicules n'ont fait l'objet d'aucune régularisation administrative faute d'identification possible. Ils restent à la charge du prestataire. Il convient de régler au garage Raymondou, la somme de 480 € correspondant aux frais de remorquage engagés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



POLICE MUNICIPALE

**PM-02-01-16 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISE EN FOURRIERE DU VEHICULE
DE MADAME ALEXIA VIALE**

M. le Maire donne la parole à M.DURST

Madame Alexia VIALE, résidant à Vence invoque un cas de force majeure pour demander le remboursement des frais qu'elle a engagés afin de récupérer son véhicule mis en fourrière par la Police Municipale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SPORTS

**SPO-01-01-16 - CLASSES AMENAGEES SECTION FOOTBALL – COLLEGE DES
CAMPELIERES – PARTICIPATION DE LA VILLE DE MOUGINS – ANNEE 2016**

M. le Maire donne la parole à M.REJOU

La ville de Mougins doit procéder au versement de la subvention de fonctionnement pour les classes aménagées section football du collège des Campelières au titre de l'année 2016. Le montant annuel de cette subvention est de 1.500 €, et reste identique au montant des subventions versées les années précédentes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SPORTS

**SPO02-01-16 - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES ET DE LA
RESERVE PARLEMENTAIRE DU DEPUTE DE CIRCONSCRIPTION POUR
L'ACQUISITION D'UN MINIBUS 9 PLACES**

M. le Maire donne la parole à M.REY

Dans le cadre du développement du service sports et jeunesse, il est envisagé l'acquisition d'un minibus 9 places. Une demande de subvention auprès de la CAF des Alpes- Maritimes est envisagée, ainsi qu'auprès du député de la circonscription

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SPORTS

SPO-03-01-16 - RAID NATURE DES FAMILLES » - MOUGINS - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

M. le Maire donne la parole à Mme MERCIER

La ville de Mougins organisera en 2016 son 8ème RAID NATURE DES FAMILLES, le 5 juin. Cette manifestation regroupe désormais près de 300 participants, sur plusieurs formats de course, et permet la découverte du patrimoine naturel et culturel de la ville. A cette occasion, il est demandé une aide sous forme de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



CULTURE

Cult-01-01-16 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PACA : MOUGINS MONUMENTAL ET PENSER EN LIBERTE 2016

M. le Maire donne la parole à Mme POMARES

Afin d'aider à l'organisation de la seconde édition de l'exposition en plein air "Mougins Monumental" pour l'année 2016, ainsi que la 4 ème édition du cycle de conférence « Penser en Liberté » il est demandé au Conseil Régional PACA l'attribution d'une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



CULTURE

Cult-02-01-16 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT 2016-2018 AVEC LE FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

M. le Maire donne la parole à M.BLANCHI

Dans le cadre des expositions temporaires réalisées dans les différents lieux d'exposition de la ville, (Espace Culturel, Lavoir, Musée de la Photographie), la Commune de Mougins va mettre en place une programmation en partenariat avec le FRAC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40

